

Mairie de la Commune
De LA CHAISE DIEU (43)
Arrondissement de BRIOUDE
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 30/2026

Objet : Délégation de fonctions à un adjoint

Le Maire de la commune de LA CHAISE DIEU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L 2122-23,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par l'adjoint au Maire.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Aurélie ABONDANCE, 4^{ème} adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant :

- Le fonctionnement de l'école,
- Les affaires sociales
- La vie associative
- Lien avec le collège
- Relations avec les assistantes maternelles.

Article 2 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission à la Sous-Préfecture de Brioude au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

30 Mars 2026

Fait à LA CHAISE DIEU le 30 Mars 2026

Le Maire,
Armelle SAVINEL